



Agression sexuelle au travail

Par **tartine2212**, le **01/05/2011 à 19:44**

Bonjour,

Je m'appelle Sophie F., et j'ai été victime d'une agression sexuelle sur mon lieu de travail au moi d'Août 2010.

A l'époque je travaillais dans un restaurant, et ce soir là je faisais la fermeture. En allant dans le local pour remplir un seau, afin de nettoyer le sol du bar, je passe par la cuisine, et là le manager de la cuisine ma suit dans ce local, et me bloque dans un coin afin de ma dégrafer le soutiens gorge et me touche la poitrine, je crois pas que ça ai duré longtemps mais pourtant ça ma paru très long.

Bien sure je me suis débattue, je l'ai insulté, je crois même l'avoir giflé... j'ai crié et je suis parti sans ré attaché mon soutiens gorge tellement je suis partie vite.

J'en ai parlé a personne, j'ai fini mon travail tan bien que mal et je suis rentré chez moi. j'en ai parlé à mon amis le soir même et le lendemain nous sommes allé au resto pour en parlé à ma directrice. Sur le moment elle s'est énervé, elle était révoltée, me donnait raison... elle m'a même dis qu'elle le virerai. Elle m'a également rassuré en me disant qu'elle me mettrai pas avec lui sur le planning (pour ne pas me contraindre à bosser avec lui).

Seulement ça ne s'est pas passé comme ça, j'ai du pour commencer bosser avec lui, à la fin de ma période d'essais il mon viré, et pratiquement tous mes collègues de travail de ce restaurant estime que je suis une peau de vache car j'ai porté plainte contre lui.

D'après ce que j'ai compris durant le temps ou j'ai bossé là bas je n'était pas la seule avec qui il se permettait de faire de telles choses.

Aujourd'hui , après mon dépôt de plainte, et deux convocation par la police pour préciser quelques détails dans mon affaire.....j'ai reçu une convocation d'audience par le tribunal de

grande instance, le procès se tiendra dans 1 moi tout juste, le 1er Juin 2011.

Je compte me constituer partie civile et demander des dommages et intérêts pour le préjudice psychologique et moral qu'il m'a causé, mais j'ignore le montant que je suis en droit de demander.

J'ai besoin d'informations et je compte vraiment sur vous pour m'aider. J'espère que vous pourrez prendre quelques minutes pour me répondre.

d'avance merci

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 20:00**

Vous devriez prendre un avocat pour vous représenter

Par **tartine2212**, le **01/05/2011 à 20:07**

Bonjour,

Oui je me doute, demain je vais aller au bureau d'aide aux victimes pour déjà remplir un dossier d'aide juridictionnelle.... mais après je sais pas trop comment ça se passe, et étant donné que je ne dispose de qu'un moi.... ça fait un peu court.

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 22:59**

Pour l'instant, faites au plus vite le dossier. Voyez avec l'aide aux victimes pour qu'ils vous indiquent un avocat vous défendant avec l'aide juridictionnelle

Par **tartine2212**, le **02/05/2011 à 00:24**

d'accord je vais faire comme ça, je vous remercie pour vos conseils...Bonne fin de soirée.